

## Burundi : impôt "volontaire" pour financer les élections de 2020

@rib News, 12/12/2017 Source AFP Le gouvernement burundais a imposé une contribution "volontaire" de la population pour financer les élections de 2020 dans ce pays d'Afrique centrale plongé depuis plus de deux ans dans une profonde crise politique. Les ministres burundais de l'Intérieur et des Finances ont présenté lundi une ordonnance commune qui institue cette contribution, dénoncée par l'opposition comme un "vol organisé". [Photo : Domitien Ndhokubwayo, le ministre burundais des Finances dans son bureau.]

L'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économique (Olucome), une des principales ONG burundaises militant pour une bonne gouvernance, a dénoncé auprès de l'AFP "un véritable impôt qui ne dit pas son nom, qui est totalement injuste et illégal et qui est tout, sauf volontaire". C'est du "vol organisé", a dénoncé le président de l'Olucome, Gabriel Rufyiri, une des grandes figures de la société civile qui vit aujourd'hui en exil. Selon l'organisation ministérielle, un paysan doit contribuer à hauteur de 2.000 francs burundais (0,95 euros) par an et un étudiant ou un élève (du secondaire) en âge de voter (18 ans) 1.000 FBU par an. Les fonctionnaires seront prélevés chaque mois pendant deux ans (de janvier 2018 à fin décembre 2019) à la source d'une somme variable selon leur revenu. "Les paysans n'en peuvent plus, ils doivent payer, toujours payer plus, sous la pression constante de l'administration", a expliqué à l'AFP sous couvert d'anonymat un activiste encore au Burundi, en décrivant "une population terrorisée par la 3e catégorie dénommée "autres", qui comprend notamment ceux qui travaillent dans le privé, les ONG, les confessions religieuses ou la diaspora burundaise, "leur contribution sera guidée par leur propre volonté et par le sens patriotique de chaque contributeur", selon ce texte. "Il y a des indigents qui ne pourront pas payer, mais nous sommes convaincus que tout le monde va contribuer", a expliqué le ministre de l'Intérieur Pascal Barandagiye. Le président burundais Pierre Nkurunziza a lancé le 7 août la campagne de contribution "volontaire" aux élections de 2020 en déposant 5 millions de FBU (2.400 euros) en liquide. Il avait alors appelé les Burundais à répondre à son appel à financer 100% les prochaines élections, après la suspension du financement par les bailleurs de fonds internationaux en 2015. La campagne de référendum sur la réforme de la Constitution devait s'ouvrir mardi, selon le ministre de l'Intérieur. Le référendum pourrait avoir lieu début février et la réforme prévoit que le président Nkurunziza pourrait briguer deux nouveaux mandats de sept ans.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});